

des moyens d'existence qui faisait partie du Régime de pension de vieillesse. Elles avaient honte d'avouer qu'elles touchaient cette pension. Cela se passait dans les années 30 et 40. Je me rappelle également bien la modification qui est intervenue tout de suite après supprimant l'examen des ressources et augmentant quelque peu la pension, ce qui a permis aux citoyens âgés de dire avec fierté qu'ils la touchaient à l'instar de tous les autres. On a également encouragé les retraités à épargner et un grand nombre d'entre eux a pu améliorer non seulement sa situation matérielle, mais son attitude face à la vie.

Je me souviens des noces d'or qu'on voyait dans les années 30. Il n'y en avait pas beaucoup et ce n'était pas de grandes réjouissances mais elles le sont depuis quelques années et je crois que ce phénomène est dû en partie à l'attitude voulant qu'à partir d'un certain âge, tout le monde soit logé à la même enseigne. Cela s'applique également, à mon avis, aux allocations familiales et le fait qu'elles étaient universelles et que riches et pauvres les touchaient également, a contribué à cimenter l'unité du pays.

On nous dit aujourd'hui, monsieur l'Orateur, que ce sera un sujet électoral. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) a dit il y a quelques jours, en qualité de premier ministre suppléant, que les prochaines élections porteront tout d'abord sur la question de l'unité canadienne. Je ne le contredirai aucunement sur ce point, mais je déclare au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Munro) que ce n'est pas de cette façon qu'on s'y prend. On ne fait pas l'unité du pays en semant la division entre les possédants et les déshérités, en accordant des prestations sociales à une catégorie de citoyens parce qu'ils sont pauvres et non parce que ce sont des êtres humains, et en divisant le pays de la sorte.

Nous irons de mal en pis si nous adoptons cette orientation. Ce fut une erreur grossière que de violer la loi sur la sécurité de la vieillesse comme l'a fait le gouvernement et d'en assujettir certaines dispositions à une évaluation des moyens, des besoins ou des revenus et nous estimons que procéder de la même façon avec les allocations familiales aura les mêmes effets. J'estime également que les enfants de familles recevant des allocations familiales du fait de leur pauvreté constitueront une autre génération de gens qui ne toucheront pas ces allocations familiales à cause de leur pauvreté. Vous perpétuez la chose même que nous essayons de supprimer.

Ce qui m'inquiète vraiment chez ce ministre, car je le crois assez intelligent pour le comprendre, c'est qu'il divise le pays et perpétue ces divisions. C'est à la pauvreté dont souffrent certaines classes de notre société qu'il faudrait nous attaquer et ce bill, loin de s'attaquer à la pauvreté qui se perpétue d'une année à l'autre et d'une génération à l'autre ne fera que l'accentuer. Je suggère donc au ministre, malgré notre désaccord, malgré le vote qui aura peut-être lieu sur nos amendements ou sur la motion principale, malgré le défi politique qu'il a lancé et que nous avons relevé—et s'il désire que nous en débattions au cours d'élections nous sommes prêts à le faire—qu'il soumette à nouveau ce bill à ses collaborateurs du ministère et au Cabinet.

Je regrette que nous n'ayons pu obtenir la version originale du rapport Willard. J'ignore à combien de versions il a donné lieu mais nous n'en avons vu aucune. J'espère qu'un jour on aura accès aux dossiers du gouvernement actuel et que des historiens pourront les étudier et découvrir comment il se fait que sous l'actuel premier ministre (M. Trudeau) on a pu renverser toutes les tendances que

nous avons fini par admettre comme étant celles des libéraux.

Si nous pouvions vraiment sensibiliser les fonctionnaires intelligents du gouvernement—et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social en a beaucoup dans son ministère—ils conviendraient que notre travail est d'unir notre société et non pas de la diviser, et que la façon d'y parvenir n'est pas par l'adoption de ce genre de bill mais par l'adoption d'une mesure reflétant le principe qui était celui de la loi sur les allocations familiales de 1944 et de la loi sur la sécurité de la vieillesse avant que le gouvernement Pearson et ensuite le gouvernement Trudeau lui fassent une entorse il y a quelques années.

Monsieur l'Orateur, je vois que vous vous levez. Peut-être m'accorderez-vous encore une ou deux minutes. J'en suis sûr, le ministre me rendra cinq minutes pour les dix que nous lui avons accordées.

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre. Le temps de parole du député est écoulé. Y a-t-il consentement unanime pour permettre au député de continuer?

**Des voix:** D'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Je remercie les députés et je n'abuserai pas de leur courtoisie.

Nous avons prétendu qu'il faudrait présenter une mesure législative semblable à celle que nous avons en 1944. Le ministre nous a défiés en invoquant la perception des impôts et en nous demandant si nous devrions suivre les principes proposés par le Conseil canadien de développement social. Je lui réponds que oui. Il pourrait y avoir quelques différences de détail, mais, en général, l'idée de l'universalité et de la rentrée des fonds par la voie de l'impôt, même dans la mesure de 100 p. 100 dans le cas des riches est infiniment supérieure à un arrangement comme celui-ci.

Lorsque nous avons rédigé notre amendement, qui fut ensuite présenté à la Chambre par le député de York-Sud (M. Lewis), nous avons cru que ce détail n'était pas plus nécessaire dans le texte de l'amendement que les montants de l'allocation, mais nous sommes persuadés que nous devrions revenir au principe de l'octroi de l'allocation familiale à toutes familles et reprendre les sommes excessives que pourraient toucher les riches au moyen d'un régime fiscal approprié. Le ministre dit que nous ne sommes pas disposés à proposer un tel régime d'impôt sur le revenu. Ce sont ses collègues le ministre de la Défense nationale (M. Benson) et le ministre des Finances (M. Turner) qui refusent de proposer le genre d'imposition qui ramènerait cet argent au Trésor.

Le ministre a dit quelque chose de la femme qui touche l'allocation et la dépense, après quoi son mari doit la rembourser au moyen de l'impôt. Tout dépendra d'eux et, en réalité, il y aura des gens, je pense, qui ne réclameront pas l'allocation familiale pour ce motif, quoique celle-ci serait à leur disposition. Vous allez vous rendre compte que bien des mères au pays, même dans le cas où le revenu familial est entre \$7,000 et \$10,000, sont d'avis qu'elles devraient conserver le droit dont elles jouissaient depuis 1944, le droit de toucher ce chèque même si le mari est obligé de le rembourser en impôt sur le revenu. Il devrait même dépasser les \$15 ou \$20 que propose le bill C-170.